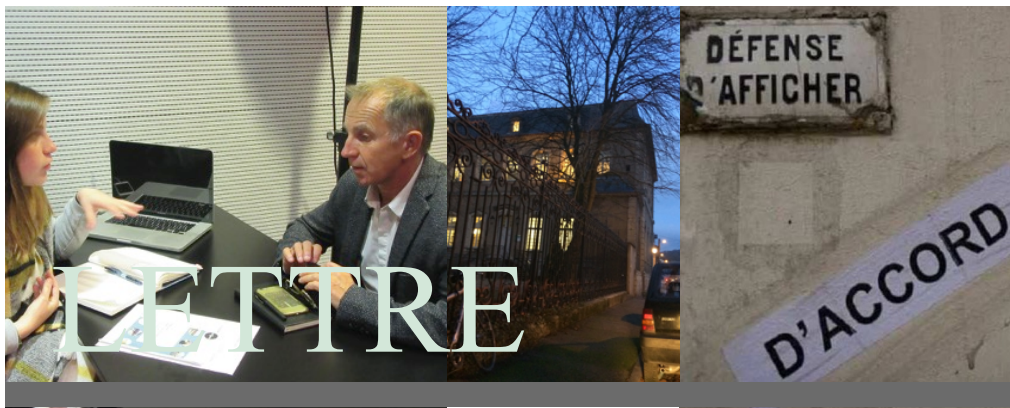


Une autre vie s'invente ici



LE LIEN

Paysage, urbanisme et architecture



LETTRE

D'INFORMATION

Janvier – Février 2018

Agenda

Echanges sur la modernisation des SCoTs | Lundi 19 mars 2018 – 10h/16h45

Le ministre de la Cohésion des Territoires Jacques Mézard lance un projet qui vise à moderniser les SCoTs. Dans ce cadre, il a été demandé au réseau des Parcs naturels régionaux de contribuer à ce chantier en produisant un avis sur ce projet. La Fédération organise donc une journée d'échange sur ce thème lundi 19 mars 2018. Ce sera pour nous l'occasion de voir comment les Parcs naturels régionaux peuvent s'inscrire dans ce redéploiement de la planification.

Lien d'inscription : <http://www.parcs-naturels-regionaux.fr/node/13898>

Tout ce que vous avez voulu savoir sur les Observatoires Photographiques du Paysage sans avoir osé le demander | Mercredi 26 Mars 2018 – 10h/16h45

Suite aux échanges de l'an dernier, la Fédération des Parcs organise une journée de formation sur les Observatoires Photographiques du Paysage. Elle permettra aux personnes du réseau de bénéficier des expériences acquises et de prendre connaissance des différents objets de cet outil qui permet d'élaborer un aménagement et un développement du territoire fin.

Lieu : Fédération des Parcs naturels régionaux, 9 rue Christiani, 75018, code porte 5A71B9

Lien pour s'inscrire : <http://www.parcs-naturels-regionaux.fr/node/13878>

Quels liens entre qualité paysagère, richesse biologique et système alimentaire local ? | Mardi 27 mars 2018

Cette journée s'adresse aux technicien(ne)s et élu(e)s qui suivent les questions de développement, de biodiversité, de paysage, d'agriculture d'éducation, de culture et d'énergie. Les directrices et directeurs sont également invités.

Elle vient après d'autres approches transversales engagées au sein de la Fédération sur les thèmes :

- « biodiversité et paysage » ayant permis de travailler la question de la revitalisation des centres-bourgs,
- de l'alimentation, traitée avec des entrées agricole, culturelle et pédagogique,
- « développement économique et biodiversité »,
- du développement social territorial.

Aujourd'hui, la Fédération souhaite démarrer un nouveau chantier transversal sur les liens entre la richesse biologique, la qualité paysagère et les systèmes alimentaires qui encouragent ces cercles vertueux. Cela renvoie à une série de questions :

- Peut-on évaluer l'impact du mode d'alimentation d'un territoire sur la biodiversité et le paysage ?
 - Comment les consommateurs font le lien entre ces questions, quelles sont leurs attentes ?
 - Comment faire évoluer le lien entre alimentation et territoire ?
 - Comment travailler avec les grandes collectivités et les EPCI pour construire un système alimentaire local en faveur du paysage et de la biodiversité ?
 - Comment l'urbanisme peut-il contribuer à un système alimentaire local ?
 - L'alimentation à partir des ressources locales diminue-t-elle réellement l'empreinte carbone ?
 - La restauration collective à partir des produits locaux peut-elle permettre le développement de la biodiversité et de la qualité paysagère ?
 - L'éducation au goût participe-t-elle à une éducation au développement durable local ?...
- Ces différents thèmes seront éclairés par des témoignages concrets.

Lieu : Fédération des Parcs naturels régionaux, 9 rue Christiani, 75018, code porte 5A71B9

Voici le lien pour s'inscrire : <http://www.parcs-naturels-regionaux.fr/node/13877>

Commission Urbanisme, Paysage, Climat et Energie | Jeudi 12 avril 2018

La commission Urbanisme, Paysage, Climat et Energie se réunira jeudi 12 avril à la Fédération des Parcs sous la présidence de Bernard Vauriac. Séverine Casasayas directrice référente de la commission co-animera la séance.

Lieu : Fédération des Parcs naturels régionaux, 9 rue Christiani, 75018, code porte 5A71B9
Lien d'inscription : <http://www.parcs-naturels-regionaux.fr/node/13899>

Séminaire Université populaire de l'urbanisme, du paysage et de l'architecture | Du 13 au 15 juin 2018

Le Parc des Pyrénées catalanes et la Fédération vous proposent de venir échanger du 13 au 15 juin 2018 autour de la création d'une Université populaire de l'urbanisme, du paysage et de l'architecture. Un programme est en cours d'élaboration.

Réglementation - Affichage publicitaire dans les Parcs : Qu'est-ce qui change ?

⊗ Quel est le principe général qui s'applique dans un Parc ?

Le Code de l'environnement interdit les publicités et les pré-enseignes en agglomération au sein d'un Parc naturel régional. Hors agglomération le Parc naturel régional est soumis à la même réglementation que le reste du territoire, qui interdit également publicités et permet les pré-enseignes dérogatoires. La loi autorise cependant les communes ou les EPCI à les réintroduire partiellement et sous certaines conditions par le biais d'un Règlement Local de Publicité (RLP).

Ce dispositif devra néanmoins être compatible avec la Charte du Parc. Les enseignes, dispositifs indiquant l'activité sur l'immeuble, sont admises sous les mêmes conditions qu'hors Parc naturel régional mais une demande d'autorisation doit être effectuée.

⊗ Quel changement la loi Biodiversité et paysage a-t-elle introduit ?

La loi Biodiversité d'août 2016 a ajouté une condition à l'élaboration d'un RLP : que la Charte du Parc considéré contienne des orientations ou mesures relatives à la publicité extérieure. Si cette condition est remplie, alors il devient possible pour une commune ou un EPCI de se pourvoir d'un RLP.

Donc, si la Charte n'exprime aucune orientation et recommandation alors la publicité demeure interdite sur tout le territoire du Parc naturel régional sans possibilité d'élaborer un RLP.

⊗ Et les pré-enseignes dans tout cela ?

Les pré-enseignes, qui indiquent la proximité d'un lieu où s'exerce une activité donnée, sont complètement interdites en agglomération. Hors agglomération, seules quatre catégories d'activités sont autorisées à bénéficier de pré-enseignes dérogatoires : les activités en relation avec les produits du terroir, les activités culturelles, les monuments historiques ouverts à la visite et les opérations temporaires (manifestations exceptionnelles, travaux publics, etc.). Les entreprises bénéficiant dans la marque Parc naturel régional sans relation avec les produits du terroir ne sont pas autorisées à poser des pré-enseignes dérogatoires (malheureusement).

⊗ Méthodologie

Volonté : identifier s'il existe, sur le territoire du Parc, une vraie volonté de maintenir l'affichage publicitaire. Si oui, dans quelles zones et à quelles conditions ?

Connaissance : se renseigner sur les différents outils signalétiques à disposition (signalétique d'information locale (SIL), relais information service (RIS), charte graphique...)

Précision : proposer des mesures précises encadrant la réintroduction de l'affichage publicitaire

Préconisation : recommander d'exclure les dispositifs les plus polluants (publicité lumineuse, scellée au sol, d'une taille excessive, etc.)

Conseils : accompagner les entreprises pour leur offrir un ancrage territorial et une visibilité qui s'inscrivent dans une démarche de qualité paysagère et donc d'image de marque, y compris pour l'entreprise. Et passer donc de la contrainte à l'atout !

Harmonisation : homogénéiser l'aspect des panneaux, en recommandant des surfaces, coloris, matériaux, etc.

Appel à Manifestation d'Intérêt : Ateliers hors les murs, un démarrage prometteur

La Fédération a lancé un appel à candidature pour la création d'ateliers territoriaux en partenariat avec les ministères de la Culture, de la Transition écologique et solidaire, de la Cohésion des Territoires (DGALN et CGET). Il vise à mobiliser des établissements d'enseignement supérieur (Ecoles nationales Supérieures d'architecture, Ecoles nationales supérieures du Paysage, Instituts d'urbanisme, écoles d'agronomie, universités en sciences-humaines, en écologie, en développement local) et des équipes d'étudiants de disciplines différentes (architecture, biodiversité, paysage, urbanisme, agronomie, économie, en développement local, énergie, sociologie) pour élaborer avec les acteurs locaux un projet sur le thème de la revitalisation d'une commune et de son bassin de vie.



Cet élargissement des ateliers territoriaux déjà menés depuis plus de 10 ans conforte l'ambition de confronter les étudiants à la complexité d'un territoire. La pluridisciplinarité imposée par cet atelier est un réel outil pour apporter une réponse cohérente auprès des communes étudiées. Il permet de diversifier les scénarios habituels imaginés par les étudiants et de favoriser la prise en compte des nombreux enjeux pour les collectivités (tant par l'architecture que par l'énergie, le développement local, les transports, le patrimoine historique, la gestion de l'espace, l'alimentation...)

Pour lancer ces ateliers, la Fédération a organisé une journée « Quand les écoles rencontrent les

territoires » le 15 novembre 2017 au Ministère de la Culture afin de stimuler les rencontres et l'émergence de projets entre établissements d'enseignement du supérieur et Parcs naturels régionaux. 24 Écoles, 14 Parcs et quelques étudiants ont pu échanger lors de plus de 300 Speed-Dating et amorcer les premiers projets. Cette journée a permis de mettre en évidence l'intérêt de cette démarche au regard du nombre de participants et de l'efficacité des interactions entre les différents acteurs. Elle a aussi pu mettre en avant la difficulté d'adaptation quant au calendrier et échéances des différentes structures universitaires. Ce sera sans doute un sujet à travailler avec pour ambition d'intégrer cet atelier dans le planning des établissements d'enseignement supérieur en tant que module pédagogique permettant aux étudiants de se mobiliser en situation professionnelle. La dimension pilote de ce projet est donc renforcée dans un contexte où l'interdisciplinarité n'est pas toujours acquise ou présente dans l'enseignement supérieur. Elle est aussi pour les Parcs naturels régionaux une occasion de rebattre les cartes sous cet angle.

La réalisation de ces ateliers se feront dans un cadre pédagogique et se prolongeront à travers la réalisation d'un livre blanc des orientations. Ils bénéficieront d'un prix et d'un soutien des partenaires de la démarche, afin de diffuser des solutions innovantes et alternatives tant à l'échelle locale (élus, habitants...) qu'à l'échelle nationale pour valoriser une expérience unique en territoire rural. La deuxième vague de l'appel à candidature est lancée, et vous pouvez déposer vos dossiers jusqu'à la fin du mois de mai 2018 pour des actions que se dérouleront dans le cadre du calendrier scolaire : 2018/2019.

Contact : Fabien Hugault et Nicolas Sanaa
fhugault@parcs-naturels-regionaux.fr et
nsanaa@parcs-naturels-regionaux.fr
Téléphone : 01 44 90 86 36

Chronique de l'atelier territorial n°12 Ecole d'Architecture de Nancy / Parc des Monts d'Ardèche

« Une autre vie/école s'invente, ici »

Projets d'architecture et de paysage dans la montagne ardéchoise...

⊗ Liste des ingrédients et des actions :

- 1 Parc – les Monts d'Ardèche
- 15 étudiants en école d'architecture – 2 enseignants - Nancy
- 1 présidente et une équipe mobilisée – Lorraine Chenot, Jérôme, Nathalie...
- 2 élus et plein d'habitants – Rocles et Joannas
- 1 semaine d'immersion sur le terrain – Découvrir, écouter, parcourir, débattre, échanger – inventer...
- 1 présentation universitaire, prétexte à rencontre entre élus, enseignants, étudiants
- 1 publication qui donne à voir comment on pense ensemble qu'on va arriver à habiter autrement, demain, ici...
- 1 retour sur le terrain, bonheur de rencontrer à nouveau les acteurs ardéchois, à proposer des transformations engagées, mais attentives aux lieux et aux habitants.

Les jeunes étudiants en architecture développent, ici, une façon de se former qui permet d'associer tout un territoire (un paysage, des élus, des acteurs techniciens, des habitants...) à leur acquisition de compétences professionnelle, tout en proposant aux communes et au Parc qui acceptent de jouer le jeu (l'Ardèche - Rocles et Joannas) des hypothèses de transformation du cadre de vie qui s'alimentent et s'appuient sur les patrimoines (et leur intelligence locale), les cultures et les savoir accumulés.

La pertinence, mais également la qualité des échanges et des débats qui accompagnent les propositions d'aménagement des villages, contribuent à faire « grandir » les jeunes étudiants, mais également à instaurer une sorte d'évidence nouvelle qui n'était pas acquise : les territoires ruraux sont capables de susciter et de

construire une recherche qui a vocation à transformer le réel.

Les ateliers territoriaux, développés depuis 12 ans à Nancy, avec la complicité de plus de 10 Parcs naturels régionaux différents (et qui existent sous d'autres formes dans d'autres grandes écoles et dans beaucoup de Parcs) sont donc un des outils performants de la transition sociétale qui s'annonce. Ils sont également un des moyens que les Parcs activent pour mettre en relation les Métropoles et les territoires ruraux.

Encore jeunes (12 ans quand les Parcs en ont plus de 50...), ils ont un bel avenir devant eux, capables aussi d'être passeurs de temps, entre générations et entre territoires d'expérimentation et de projets.

Copier ce lien dans votre navigateur pour télécharger la publication de cet atelier :

<http://www.nancy.archi.fr/UserFiles/File/publications-ecole/ateliers-parcs-marc-verdier/ensa-nancy-pnr-ardeche-atelier-12.pdf>

Inventer demain – chapitre 1^{er} – Compte à rebourg d'une Université populaire de l'urbanisme, du paysage et de l'architecture

Le réseau des Parcs naturels régionaux prévoit de créer une université populaire du cadre de vie, qui traitera essentiellement de paysage, d'urbanisme et nécessairement d'architecture. Un colloque sur ce thème est prévu du 13 au 15 juin à venir dans le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes. Afin de préparer ce prochain échange, la Fédération des Parcs a demandé au cinéaste Arnaud Jamin de réaliser une série de 10 clips intitulée Inventer demain.

Un clip tous les quinze jours est mis en ligne sur la chaîne Youtube de la Fédération. Le principe de ces clips est de demander à des acteurs du développement rural l'intérêt de créer un tel outil. A priori cette démarche permettrait d'impliquer davantage les habitants dans leur cadre de vie, notamment sur les thèmes du bien commun, de l'espace public, du paysage, de l'habitat participatif, de la forme urbaine, du transport, de l'alimentation et de la culture. A suivre.



Voici le lien vers la 1ère vidéo <https://youtu.be/5U9SgoMaFhk>

Directeur de la publication : Pierre Weick

Réalisation de la lettre : Nicolas Sanaa

Comité de relecture : Pierre Weick, Dominique Vespuce, Alice Hirtzlin, Fabien Hugault

Crédits photographiques : Marc Verdier, FPNRF

Fédération des Parcs naturels régionaux de France
9, rue Christiani - 75018 Paris
Tél. 01 44 90 86 20 - Fax. 01 45 22 70 78
info@parcs-naturels-regionaux.fr

POUR EN SAVOIR PLUS
SUR LES PARCS NATURELS REGIONAUX,
 www.parcs-naturels-regionaux.fr

 Rejoignez - nous
sur les réseaux sociaux |  fb.com/federationPNR |  @FederationPNR

